

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 23 juin 2015 à 7h15 et à laquelle étaient présents les conseillers : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Jean Vézina et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absente : Nathalie Lévesque

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 7h18. Le directeur général mentionne que l'avis de convocation à la présente séance a été signifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents tel que requis par le Code municipal.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour.

15-06-22

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

ADOPTÉ

3. Offre de service de Tetra Tech QI inc. pour l'estimation des coûts, la demande d'un certificat d'autorisation au MDDELCC, la réalisation d'un devis pour appel d'offres et la surveillance des travaux relativement au projet de pavage d'une partie du chemin du Sud-de-la-Rivière

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de réfection du pavage du chemin du Sud-de-la-Rivière sur une distance approximative de 1000 mètres ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de Tetra Tech QI inc. en deux étapes dont la première qui consiste à l'estimation des coûts du projet, la demande d'un certificat d'autorisation au MDDELCC et la réalisation d'un devis pour appel d'offres au montant forfaitaire de 9 400 \$ plus les taxes et la deuxième qui consiste à la surveillance des travaux sur une base horaire aux taux de 91.75\$/heure pour la surveillance au bureau et d'environ 75\$/heure pour la surveillance sur le chantier avec un maximum de 5 500 \$ plus taxes ;

15-06-23

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Tetra Tech QI inc. et autorise une dépense maximale de 14 900 \$ plus taxes pour les travaux d'ingénierie ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

4. Période de questions

Il n'y a aucune question.

5. Levée de la séance

15-06-24

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 7h25.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.